PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 19 octobre 2026 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Marc Ouellet	Maire
M. François Morin	siège #1
M^{me} Isabelle Plante	siège #2
M. Richard Trempe	siège #3
M^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Marc Ouellet, maire. M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

194-10-26 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. ISABELLE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant, au point 22 « Ajout à la séance ordinaire du 19 octobre 2026 », le point suivant :

- Adoption du budget 2027 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo).

195-10-26 **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne soit levée à 19 h 33 et ajournée pour être poursuivie immédiatement après la consultation publique portant sur les règlements numéros 317-26.

Marc Ouellet
Maire

Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier